

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE
SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 2020**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 4 février 2020 dans la salle des Échos d'Hermillon, sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres Présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, BOCHET Hervé, ANDRE François, AVANZI Louis, CHÈNE Alain, FRUMILLON Michel, REYNAUD Claude, STASIA Jean-Michel, VALLIN Rémi, ROUSSEAU Pascal, NUER Brigitte, MORRUGARES-BAROU Sabine, FERRARIO Michel, DARBEL Marie-Claude, CHAVANON Céline, BOIS Corinne, DOMINJON Alain, DUPRAZ Albert, FAVIER Alain, DUPRAZ-CHAUDET Laure, DEFUNTI Elisabeth, DIOLOGENT Philippe.

Membres représentés : ALLARD Patrick (a donné procuration à Claude REYNAUD), BENEDETTO Sophie (a donné procuration à François ANDRE), BOCHET Danielle (a donné procuration à Yves DURBET), CHEVALLIER Anne (a donné procuration à Hervé BOCHET), JOBERT Gildas (a donné procuration à Albert DUPRAZ), JULLIARD Jocelyne (a donné procuration à Alain FAVIER).

Membres excusés : BLAIX Sarah, DUPRAT Jean, DURIEUX Isabelle, GROS Ludovic, JOULINS Laurent, PAUCHARD Xavier, TRUHET Kelly.

Date de la convocation : 27 janvier 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Robert BOCHET, papa de Danielle BOCHET.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Monsieur Louis AVANZI pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Louis AVANZI Comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17/12/2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle le retour à la semaine de quatre jours des écoles de la commune depuis septembre 2017, comme l'autorise le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 et son article 521-12 du code d'éducation.

Il informe l'assemblée du courrier du directeur académique informant que cette disposition portait sur une durée de trois ans et qu'afin de pouvoir garder cette organisation, il convient d'en refaire la demande.

Ayant entendu la remarque de Mme Laure DUPRAZ-CHAUDET concernant une meilleure attention le matin de la part des élèves, le maire rappelle que l'organisation d'une fin des classes en milieu d'après-midi est très compliquée.

Le conseil municipal décide de demander à M l'Inspecteur d'Académie la continuité de la semaine de quatre jours pour les trois écoles de La Tour-en-Maurienne à compter de la rentrée de septembre 2020.

Vote : 29 Pour

SIVU ARC ENERGIES MAURIENNE

- Mise à disposition de biens

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du Préfet de Savoie en date du 9 octobre 2019, il est créé, à compter du 1^{er} janvier 2020, entre les communes de La Chapelle, Saint-Avre, Saint-Martin-sur-La Chambre, Sainte-Marie-de-Cuines et La Tour-en-Maurienne, un syndicat intercommunal dénommé « Arc Energies Maurienne ». Le syndicat exerce les compétences relatives à la production, au transport, à la distribution, à la fourniture et à l'utilisation de l'énergie électrique.

De ce fait, le SIVU Arc Energies Maurienne doit, pour exercer les compétences qui lui sont confiées, prendre en charge les biens meubles et immeubles, ainsi que les emprunts contractés antérieurement par les Régies Municipales et les subventions transférables qui ont permis le financement de ces biens.

Un Procès-Verbal de mise à disposition des biens au SIVU Arc Energies Maurienne est établi avec la commune de La Tour-en-Maurienne. Seuls un ordinateur et un camion-nacelle sont conservés par la commune.

Vote : 29 Pour

- Avance de trésorerie

Yves DURBET rappelle que la création de ce SIVU étant effective depuis le 1^{er} janvier 2020, les facturations ne sont pas encore établies et par conséquent, il n'y a pas de trésorerie disponible pour faire face aux dépenses. Il est proposé que chaque commune membre fasse une avance de 20 000 € remboursable avant le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal accepte l'avance de cette somme par la commune de La Tour-en-Maurienne.

Vote : 29 Pour

FINANCES

- Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif - Commune

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget : l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Trois factures d'investissement sont en attente de règlement pour un montant total de 11 892 €.

Le conseil municipal accepte l'ouverture des crédits à hauteur de ce montant pour permettre le paiement de ces factures avant le vote du budget primitif 2020.

Vote : 29 Pour

TRAVAUX

- Réseaux humides rue du Four - Hermillon

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de passer un avenant n°1 au marché de travaux de remplacement de la conduite AEP, de la conduite industrielle et mise en séparatif du réseau d'assainissement, rue du Four.

Cet avenant, d'un montant de 16 798,90 HT doit être conclu, avec l'entreprise Martoia BTP, suite à des travaux de reprise de branchements supplémentaires, dépose de poteau d'incendie, reprise d'enrobé supplémentaire et travaux divers non prévus au marché initial.

Il rappelle le montant initial du marché : 165 000 € HT et le nouveau montant : 181 798,90 € HT.

Le conseil municipal accepte cet avenant positif.

Vote : 29 Pour

PERSONNEL COMMUNAL

• Création d'un emploi permanent

Yves DURBET rappelle :

- Le départ en mutation d'un adjoint administratif en charge de l'accueil de la mairie déléguée de Pontamafrey-Montpascal au 1^{er} décembre 2019 ;
- La charge supplémentaire de travail de l'accueil de la mairie d'Hermillon depuis le 1^{er} janvier 2019 (étant mairie principale de La Tour-en-Maurienne),
- Le recrutement en CDD d'un agent chargé de l'accueil des enfants à la cantine depuis le 3 février 2020 à hauteur de 2h30 par jour ;
- Le CDD d'un agent à hauteur de 17h30 en charge de la cantine et de l'accueil / secrétariat de la mairie déléguée de Le Châtel, depuis 2015.

Il propose de créer un poste d'adjoint administratif permanent à hauteur de 31h30 (90%) à compter du 1^{er} mars 2020 afin de permettre la continuité de l'accueil des mairies déléguées et de renforcer l'équipe présente en mairie d'Hermillon. Ce poste supprimera le CDD de 17h30 et l'agent recruté effectuera uniquement des tâches de secrétariat.

Monsieur Philippe DIOLOGENT fait remarquer qu'il a été surpris du recrutement pour la cantine. Messieurs Hervé BOCHET, Philippe FALQUET et Jean-Michel STASIA précisent que ce poste étant très difficile à pourvoir, une candidature spontanée convenant au profil a été retenue jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint administratif permanent à hauteur de 31h30 (90%) à compter du 1^{er} mars 2020

Vote : 29 Pour

• Création d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire rappelle l'embauche d'un saisonnier depuis 2015 sur la commune déléguée d'Hermillon pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal accepte de renouveler cet emploi à temps complet à compter du 14 avril 2020.

Vote : 29 Pour

Monsieur Jean-Michel STASIA précise que Ludovic PORRAL a pris ses fonctions d'adjoint technique en CDD sur la commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

• Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le Maire informe l'assemblée de la création du CIAS par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au 1^{er} janvier 2020. Cette entité se substitue aux actions sociales que les communes assuraient.

Le rapport présenté fait état des dépenses moyennes annuelles portées par les communes :

- Hermillon : 9 472.12 € (subvention à l'ADMR pour 2 858.33 € et participation au portage des repas 6 613.78 €)
- Pontamafrey-Montpascal : 1 755 € (subvention à l'ADMR)
- Le Châtel : 1 050 € (subvention à l'ADMR)

La somme totale de 12 277.12 € sera donc retenue de l'attribution de compensation versée par la 3CMA à La Tour-en-Maurienne

Le conseil municipal approuve ce rapport.

Vote : 29 Pour

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Yves DURBET** : Certains nouveaux panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ont été payés et installés par les services du Département. Ceux manquants seront installés prochainement.

Séance levée à 21h00

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Yves DURBET

